



# Bulletin municipal

## n°488

### Décembre 2018

## LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

### VŒUX

Les fêtes de fin d'année apportent leur lot de magie et de bons moments. Si nous sommes nombreux à nous estimer chanceux de pouvoir vivre ces bonheurs, d'autres personnes, parfois pas si éloignées de nous, souffrent de solitude.

Aussi, je vous invite à la solidarité afin d'apporter un peu de chaleur humaine au monde qui nous entoure. Une nouvelle année s'annonce qui, je l'espère, saura vous combler dans tous les domaines. J'ai plaisir à vous rappeler que les motivations de l'équipe municipale sont toujours aussi fortes pour maintenir et développer le bien-vivre qui caractérise notre beau village. Au nom du conseil municipal, du CCAS, du personnel communal et en mon nom personnel, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous invite à nous retrouver

**Le samedi 19 janvier 2019 à 11 h 00 dans la salle communale du Foyer rural**  
pour la traditionnelle présentation des vœux et l'accueil des nouveaux Lampaulais.

Pour 2019, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé et de paix !  
**NEDELEG LAOUEN ! BLOAVEZH MAT, YEC'HED MAT D'AN HOLL !**

Le Maire, Anne Apprioual

**Médecin de garde :** ☎ 15    **Pompiers :** ☎ 18    **Gendarmerie :** ☎ 17    **Urgences :** ☎ 112

**Pharmacies de garde :** appeler le 32 37, du samedi 19h au lundi 9h, ainsi que les nuits de la semaine.

**Secours catholique :** ☎ 06.87.12.70.81 ou 06.78.50.69.18    **Secours populaire :** 02.98.44.80.43

**A.D.M.R. :** Depuis le 01/01/2017, le service d'aide à domicile de Lampaul-Ploudalmézeau / Saint-Pabu a fusionné avec l'ADMR de l'Iroise. (Siège social situé à l'espace Clos Nevez, route de Plouzané à Saint-Renan). ☎ : 02.98.32.60.04.  
Antenne de Ploudalmézeau ☎ : 02.98.48.06.90.

**Service Eau et Assainissement :** pour toute demande concernant l'eau et l'assainissement, merci de prendre contact avec le service de la CCPI au 02.98.84.39.40.

**SNSM :** Alain QUIVORON tél : 06.59.38.54.84 ou Jean Jacques LE LANN tél : 07.83.69.87.61.

**Urgences Secours en mer :** ☎ 196

**Conciliateur de justice :** Mr Prietz. Permanence tous les jeudis après-midi sur rendez-vous à la mairie de Ploudalmézeau. ☎ 02.98.48.10.48.

**R.A.I.L EMPLOI-SERVICES :** Service aux particuliers et mise à disposition de personnel auprès des entreprises et collectivités. Rue du Léon 29830 PLOUDALMEZEAU. ☎ 02.98.48.01.68 et [contact@rail-emploi-services.fr](mailto:contact@rail-emploi-services.fr)

**F.N.A.T.H. :** (Association des accidentés de la vie) Permanences juridiques en mairie de Ploudalmézeau le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 15h30 à 16h30.

**Service Social Maritime :** Les permanences ont lieu à la mairie de Portsall de 10h30 à 12h (1<sup>er</sup> jeudi du mois). Information et rendez-vous au 02.98.43.44.93.

**Antenne CLIC à la CCPI :** Services à la personne pour les plus de 60 ans. Mme Patricia BOTTA MENGANT au 02.98.84.94.86.

**Permanence du Député : DIDIER LE GAC :** La permanence parlementaire de Didier LE GAC, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription, est ouverte à Saint-Renan au 11 rue de Kerzouar du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi. Vous pouvez joindre Mr Le Gac au 02 98 33 02 20 ou par mail [didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr)

**Correspondants presse :** Ouest-France : Marie-Christine PELLEN au 06.81.77.14.85 et [mcpellen.of@orange.fr](mailto:mcpellen.of@orange.fr)  
Télégramme : Jean-Yves TOURNELLEC 06.63.24.11.10 et [jeanyvestournellec@bbox.fr](mailto:jeanyvestournellec@bbox.fr)

### CEREMONIE DES VŒUX 2019

Madame le Maire et l'équipe municipale présenteront leurs vœux à la population

**Le samedi 19 janvier 2019 à 11h à la salle communale.**

Tous les habitants, tous les nouveaux arrivants sur la commune, les présidents et les membres des différentes associations, sont cordialement invités à cette rencontre conviviale, qui se poursuivra autour d'un pot de l'amitié.

Cet avis tient lieu d'invitation.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION – ENQUETE DE RECENSEMENT DE 2019

En 2019, la population de la commune de Lampaul-Ploudalmézeau va être recensée. Le recensement se déroulera **du 17 janvier au 16 février 2019**. Durant cette période vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire.

## MAIRIE

**Courriel:** lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr

**Site :** [www.lampaul-ploudalmezeau.fr](http://www.lampaul-ploudalmezeau.fr)

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

Le lundi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le mardi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h30. ☎ 02.98.48.11.28. **Fax :** 02.98.48.19.32.

## DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous avez la possibilité de recevoir le bulletin municipal par mail. Merci de nous communiquer votre adresse internet au 02.98.48.11.28 ou par mail : [lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr](mailto:lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr).

## URBANISME

### **- Avis favorable à une déclaration préalable :**

- Mme PUCHET Annick, 17 route de la Plage, fenêtres et portail, le 19 décembre 2018

### **- Avis favorable à un permis de construire :**

- M. TACON Pol, route de Keravel, Maison d'habitation, le 12 décembre 2018

## INFORMATIONS

## ASSOCIATIONS LAMPAULAISES

### FOYER RURAL

Dans quelques jours, l'année 2018 laissera place à 2019. 2018 aura été une année pleine de satisfaction pour le Foyer Rural et ses 10 sections (sportives, artistiques et culturelles). La fête du foyer, le moules-frites, le vide grenier, tous ces événements ont été une réussite grâce à la présence des nombreux bénévoles. Une citation, qui à elle seule, caractérise nos valeurs au sein du foyer : "Lorsque vous organisez un événement pour les autres, faites-le avec autant d'ardeur que si c'était pour vous-même." C'est le moment de souligner et de mettre en avant le travail de tous les responsables des sections et leurs adhérents au cours de l'année. L'année 2019 sera encore riche en animations, de belles occasions de se retrouver et de partager de bons moments ensemble. Le bureau, le conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2019. Le président, Bernard MAREC.

### **Section « Bibliothèque »**

Samedi 19 janvier de 17h à 19h30, la bibliothèque de Lampaul-Ploudalmezeau fêtera la NUIT DE LA LECTURE. A partir de 17h l'équipe de la bibliothèque vous propose un « atelier papier », où de nombreux livres déclassés n'attendent que vous pour devenir boîte à secret, enveloppe, hérisson, mobile et bien d'autres choses encore. Ensuite nous invitons petits et grands à participer à des jeux littéraires pour rire et s'amuser et à nous faire découvrir leur coup de cœur de cette année. Un apéritif clôturera cette soirée d'échanges et de partage. Salle communale. 17h-19h30. Ouvert à tous de 5 à 105 ans. Gratuit. La

### **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :**

Il est rappelé aux nouveaux habitants de la commune ainsi qu'aux jeunes qui auront 18 ans avant **le 28 février 2019**, qu'ils doivent s'inscrire sur la liste électorale en mairie. Pour effectuer cette démarche, prière de vous munir du livret de famille ou d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Les personnes ayant changé de domicile au sein de la commune doivent également le signaler en mairie.

### **QUALITE DES EAUX :**

Eau de consommation humaine : Prélèvement effectué le 12/11/2018 : eau d'alimentation conforme. Eau de baignade : Prélèvement effectué le 13 /09/2018 : eau de bonne qualité.

### **MESSE / LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU :**

**Les samedis 29 décembre, 12 et 26 janvier à 18h.**

### **RECENSEMENT NATIONAL**

Tous les jeunes français et française (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois suivants, à la mairie, munis de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

bibliothèque municipale de Lampaul-Ploudalmezeau élargit ses horaires d'ouverture. A partir du 5 janvier 2019, nous vous accueillerons le samedi de 15h30 à 17h. Rappel des horaires d'ouverture : mercredi : 15h30-17h, jeudi : 13h30-15h, samedi : 15h30-17h, dimanche : 10h45-12h15

### **Section « Fleur de l'Age »**

Le président et son conseil d'administration souhaitent à tous les adhérents et à toute la population de Lampaul un joyeux Noël et une bonne année. Nédéleg Laouen ha Bloavezh Mat. A noter : Le club sera fermé pendant les fêtes de Noël, du 27 décembre 2018 au 2 janvier 2019. Reprise le jeudi 3 janvier 2018.

### LE PETIT CAILLOU

- **Samedi 12 janvier 2019** (18h-20h) : Atelier nature "Découverte du ciel d'hiver". On a l'habitude de regarder les étoiles plutôt l'été... Et pourtant, le ciel d'hiver n'en est pas moins une réussite de la nature ! Après un rappel des bases en astronomie (rotation de la Terre, changement du ciel au fil des jours...) et un temps d'initiation à l'utilisation d'une carte du ciel, nous prendrons le temps de chercher la Voie lactée et les constellations hivernales, en évoquant le nom de quelques-unes. Observation en extérieur : venez bien couverts ! Dès 6 ans, gratuit pour les adhérents. En partenariat avec l'Estran nature.

- **Dimanche 27 janvier** (10h-12h) : Matinée jeux. En hiver, on n'a pas toujours envie d'affronter le vent ou la pluie, et pourtant, on a envie de sortir, de faire des rencontres et de découvrir... On a trouvé la solution : venez jouer à des jeux traditionnels ou récemment inventés, concernant la nature ou fabriqués en matériaux de récup'. Un moment convivial en perspective... Au bar La Rose des vents, à Lampaul-

Ploudalmézeau. Atelier ouvert à tous (adhérents ou non) et gratuit. Enfants dès 4 ans, nécessairement accompagnés. Consommation éventuelle à votre charge.

- **Vendredi 1er février 2019** (18h-20h30) : Atelier cuisine protéines végétales. Manger moins de viande sans crainte de carence, redécouvrir les légumineuses, les accompagner de céréales... Des protéines moins chères, moins grasses et tout aussi délicieuses.. Inscrivez la variété à vos menus ! Pour adultes et ados (+ de 14 ans). 12€ par personne pour les adhérents, 16€ pour les non adhérents. Renseignements et inscriptions au 02 98 48 07 69 ou [associationlepetitcaillou@gmail.com](mailto:associationlepetitcaillou@gmail.com) Plus d'infos sur le site <http://lepetitcaillou.infini.fr>

### UNC

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra à Lampaul-Ploudalmézeau au Foyer Rural le **samedi 26 janvier 2019 à 11h00**. Tous les adhérents et sympathisants sont invités à y participer, cette annonce tenant lieu de convocation. Le paiement des cotisations se fera sur place selon le barème suivant : veuves 12 euros, veuves avec abonnement à La Voix du Combattant 18 euros, adhérents 20 euros et adhérents avec abonnement à La Voix du Combattant 29 euros. 12h00 apéritif, 12h30 déjeuner avec participation financière de 15 euros par personne. Il est demandé de s'inscrire auprès de Yves Deniel n°02 98 48 13 99 ou Hervé Conq n°02 98 89 84 74 pour le **18 janvier** au plus tard. Bonnes fêtes de Noël et du Nouvel An, et meilleurs vœux pour 2019 !

### COMMUNIQUÉS CCPI

#### **Actions de la maison de l'emploi**

*La saison dans les serres de tomates* va reprendre. Les CDD de 6 à 9 mois, 35 heures par semaine du lundi au vendredi sont proposés. *Rencontre métiers verts* : lundi 14 janvier de 13h30 à 17h avec la Chambre d'Agriculture. Présentation des métiers et des formations dans l'agriculture. Visite d'une serre de tomates. *Recrutement serres Conq – Landunvez* (fraises) : vendredi 18 janvier à 9h. Les métiers du commerce : mardi 22 janvier à 13h30. Les métiers du bâtiment : mardi 29 janvier à 13h30. (Présentation des métiers, des formations avec Pôle Emploi, des entreprises et des salariés – possibilité d'entretiens individuels). *Ordinateur Un peu d'R* : Mise à disposition d'ordinateurs reconditionnés à partir de 80€. *Rail Emploi services* : mardi et jeudi de 10h à 12h (sur RDV – 02 98 48 01 68). *Compétences clés* : en Français ou en bureautique/numérique pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, salariés en contrats aidés. *Mission locale* : Vous avez entre 16 et 25 ans, vous résidez sur le Pays d'Iroise ? Des conseillers sont là pour vous aider pour la formation professionnelle, l'emploi, l'accès aux droits, la santé, le logement, la mobilité, les loisirs. Du lundi au vendredi sur RDV au 02 98 32 43 05. *PLIE* : Accompagnement individualisé vers l'emploi ou la construction d'un projet. Renseignements : Christelle Fily, Cendrine Perquis : 02 98 32 47 80 – [maison.emploi@ccpi.bzh](mailto:maison.emploi@ccpi.bzh)

#### **Collecte des déchets en raison des jours fériés**

En raison du mardi 25 décembre 2018 et du mardi 1er janvier 2019, les collectes des ordures ménagères ou recyclables habituellement desservies le mardi, mercredi, jeudi et vendredi seront décalées de 24 heures. Les déchèteries communautaires seront fermées le mardi 25 décembre (jour férié). Renseignements : Pierre Le Borgne : 02 98 84 92 18 / [pierre.leborgne@ccpi.bzh](mailto:pierre.leborgne@ccpi.bzh)

#### **Visites guidées du phare Saint-Mathieu**

Ouverture du 22 décembre au 6 janvier tous les jours de 14h à 17h30. Fermé les mardis. Dernière montée à 17h. Tarifs : 3,50 € (+ de 12 ans), 1,50 € (6 à 11 ans), gratuit (- de 6 ans). Exposition de l'artiste Râmine : « La légende d'Iroise, sirène de Saint-Mathieu ». Conférence témoignage d'un gardien de feu le jeudi 27 décembre à 14h30. Jean-Yves Le Bars, ancien gardien de phares, fera partager les facettes de cette profession au travers de témoignages. Ce sera l'occasion d'échanger avec lui et d'écouter ses récits authentiques et vivants. Gratuit. Promenades en calèche le mercredi 26 décembre à partir de 14h. Départ du phare Saint Mathieu. Au lendemain de Noël, profitez d'une promenade en bord de mer au rythme du cheval dans une calèche de 8 places pour des balades de 30 minutes au cours desquelles vous en apprendrez plus sur le patrimoine local. Tarifs 5€ (adultes) 2,5€ (enfants). Renseignements : 02 98 89 00 17 / [phare.saint-mathieu@ccpi.bzh](mailto:phare.saint-mathieu@ccpi.bzh)

#### **Le Pass Commerce et Artisanat : un soutien financier aux commerces des centres-bourgs**

Depuis le 1er janvier 2018, un nouveau dispositif d'aide financière en direction des petites entreprises commerciales et artisanales de proximité est en vigueur. Pour rappel : ce dispositif vise à soutenir les opérations de création, de reprise, de modernisation ou d'extension d'activité à travers une participation aux travaux immobiliers de mise aux normes, d'équipements, d'embellissement et d'attractivité ou liés à la stratégie commerciale et numérique, uniquement pour les établissements implantés dans les centralités communales. Le montant de cette subvention, financée par la Communauté de Communes et de la Région Bretagne, s'élève à 30% du montant HT des investissements, plafonnée à 7 500€. Les dossiers de demande de subvention sont à réaliser en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat selon la nature de l'activité de l'entreprise. Renseignements : Sébastien Marzin : 02 98 84 38 74 / [economie@ccpi.bzh](mailto:economie@ccpi.bzh)

#### **Un grand bol d'air à Lanildut**

Profitez des vacances de Noël pour prendre un bon bol d'ode à Lanildut. La Maison de l'algue ouvre ses portes pour passer un bon moment en famille ou entre amis. A deux pas du plus grand champ d'algues marines d'Europe, l'exposition permanente vous permet de comprendre l'évolution des techniques de récolte et de transformation des algues, mais aussi l'activité

goémonière du port de Lanildut. Du 22 décembre au 6 janvier : du mercredi au dimanche de 14h30 à 17h30. Visite libre et gratuite. Deux expositions photographiques temporaires pour le plaisir des yeux :  
- « Passer Saint Math' » : des photographies de Frédéric Le Moullour, Laurent Névo et Ewan Le Bourdais sur le passage maritime quotidien de la Pointe Saint Mathieu,  
- « Plonger en Mer d'Iroise » : des photographies sous-marines de Nicolas Job sur le monde invisible que sont les épaves de la Mer d'Iroise. Accessible aux heures d'ouverture de la Maison de l'algue. Gratuit  
Renseignements : Laura Picart : 02 98 48 12 88 / laura.picart@ccpi.bzh

### **Commençons l'année en musique avec l'École de Musique d'Iroise les 19 et 20 janvier !**

L'école propose un week-end où la musique Pop Rock sera au rendez-vous. Venez en stage au centre Ti Lanvenec (du samedi de 14h à 18h30 au dimanche de 9h30 à 17h30). Le principe est simple : les stagiaires vont travailler en groupe un répertoire d'anthologie avec des professionnels de la scène et de la pédagogie. Repas du midi offert pour un moment convivial partagé. Inscriptions dans la limite des places disponibles jusqu'au 15 janvier. Tarif 30 € par personne pour l'ensemble du week-end. Ouvert à tous. Fiche d'inscription sur le site : [musique.pays-iroise.bzh](http://musique.pays-iroise.bzh) à retourner par mail à [musique@ccpi.bzh](mailto:musique@ccpi.bzh) ou [tilanvenec29@gmail.com](mailto:tilanvenec29@gmail.com). Le 28 janvier : audition des élèves et des ensembles instrumentaux à 18h salle Herri Leon à Porspoder. Renseignements : Isabelle Pouliquen : 02 98 84 28 65 / [isabelle.pouliquen@ccpi.bzh](mailto:isabelle.pouliquen@ccpi.bzh)

### **Des permanences d'information sur l'amélioration et l'adaptation de l'habitat**

Vous envisagez de réaliser des travaux d'amélioration énergétique de votre logement ou prévoyez de l'adapter pour le rendre accessible du fait d'une perte d'autonomie ou d'un handicap, Pays d'Iroise Communauté a lancé un programme d'actions, en partenariat avec l'ANAH et le Conseil départemental, pour vous aider et vous accompagner dans votre projet. Un bureau d'études (Citémétrie) a été missionné afin de vous apporter les conseils nécessaires et vous assister gratuitement dans le montage des dossiers de subventions. Une permanence d'information est organisée le 2ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h, sans rendez-vous, dans les locaux de Pays d'Iroise Communauté. Renseignements : Morgane Martel : 02 98 84 41 15 / [morgane.martel@ccpi.bzh](mailto:morgane.martel@ccpi.bzh) ou CITEMETRIE : 02 98 43 99 65 / [pig.lesneven-abers-iroise@citemetrie.fr](mailto:pig.lesneven-abers-iroise@citemetrie.fr)

### **Donner au lieu de jeter...**

C'est possible avec la recyclerie mobile en déchèterie. Vous pouvez déposer meubles, textiles, outils, vaisselle, jouets... auprès du personnel de l'association « Un peu d'R » lors des permanences. La recyclerie mobile sera présente en déchèterie : le samedi 5 janvier à Milizac, le samedi 12 janvier à Plourin, le vendredi 18 janvier à Ploudalmézeau et le samedi 26 janvier à Plougonvelin. Renseignements sur place pendant les permanences (10h à 12h et 14h à 17h) ou

à la Communauté : 02 98 32 37 83 ou [dechets@ccpi.bzh](mailto:dechets@ccpi.bzh)

### **Visitez Triglaz, le centre de tri des emballages**

Que deviennent nos emballages après leur collecte en bac jaune ? Pour le savoir, venez participer à une visite au centre de tri Triglaz à Plouédern. Vous explorerez les différentes routes du recyclage en compagnie des animatrices dans ce site industriel qui trie les emballages de tout le Finistère nord. Une visite tous publics (à partir de 6 ans) est programmée le mardi 12 février à 18h. Inscription obligatoire. Attention : places limitées. Associations, établissements scolaires, institutions... réservez votre journée ! Des visites pédagogiques sont possibles tout au long de l'année, n'hésitez plus et contactez-nous ! Pour un avant-goût, rendez-vous sur [www.sotraval.fr/visite-guidee/](http://www.sotraval.fr/visite-guidee/)  
Renseignements : Anne-Laure Le Niliot : 02 98 32 22 86 / [dechets@ccpi.bzh](mailto:dechets@ccpi.bzh)

### **1er janvier 2019 : les produits phytosanitaires sont interdits !**

L'usage et la vente des produits phytosanitaires sont désormais interdits au regard de leurs effets sur la santé humaine, l'environnement, l'eau et la biodiversité. Pour vous débarrasser de vos anciens flacons et bidons, rendez-vous en déchèterie. C'est le seul moyen d'éliminer ces produits dangereux. Pour vous accompagner dans ces changements, Pays d'Iroise Communauté vous propose, tout au long du mois de mars, des ateliers gratuits intitulés « je jardine sans produit chimique ». Renseignements : Michèle Hénot : 02 98 32 37 83 / [michele.henot@ccpi.bzh](mailto:michele.henot@ccpi.bzh)

### **Atelier « je jardine sans produit chimique »**

Un habitant vous ouvre les portes de son jardin naturel les samedis 2 mars : 9h30 à 12h30, 9 mars : 14h à 17h, 16 mars : 9h30 à 12h30 et 30 mars : 14h à 17h. La séance est animée par un jardinier qui abordera les techniques d'entretien sans produit chimique. Gratuit, sur inscription (jardin précisé à l'inscription). Renseignements : Michèle Hénot : 02 98 32 37 83 / [michele.henot@ccpi.bzh](mailto:michele.henot@ccpi.bzh)

### **Distribution de composteurs**

Samedi 2 mars : 14h à 16h en déchèterie de Plouarzel. Samedi 16 mars : 14h à 16h en déchèterie de Plougonvelin. Dans la limite des stocks disponibles, réservation conseillée. Renseignements : Michèle Hénot : 02 98 32 37 83 / [michele.henot@ccpi.bzh](mailto:michele.henot@ccpi.bzh)

### **Appel à candidatures pour expositions culturelles estivales 2019 dans les chapelles Sainte Anne (bourg) et Saint Léonard (Larret) de Porspoder ».**

Vous êtes un artiste professionnel ou amateur, résidant en Pays d'Iroise, la Paroisse Saint- Mathieu en Pays d'Iroise en lien avec la Municipalité de Porspoder lance un appel à candidatures pour des expositions estivales 2019 dans les chapelles Sainte Anne (bourg) et Saint Léonard (Larret). Cette démarche répond au souci d'équité dans l'ouverture de lieux culturels à plusieurs artistes du territoire. Adressez vos coordonnées à la mairie de Porspoder ([accueil@porspoder.fr](mailto:accueil@porspoder.fr)) afin de recevoir toutes les informations utiles quant aux règles qui régissent ces lieux, aux périodes ouvertes aux

expositions, aux critères de recevabilité. Les dossiers devront être retournés en mairie, au plus tard le 5 janvier 2019.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **SERRES DE GOURANOU**

Les sapins NORMAN sont arrivés aux Serres de Gouranou de Ploudalmézeau. Et toujours nos buchettes pour vos poêles et cheminées. Ouverture du lundi au vendredi. 9h-12h / 14h-17h, sauf 16h le vendredi.

### **FNACA DE PLOUDALMEZEAU**

Le président accompagné des membres du bureau souhaite à tous les adhérents, sympathisants et amis de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Tous nos vœux vous accompagnent pour cette année 2019.

### **ECOLES SAINTE-ANNE ET NOTRE-DAME DU MONT CARMEL**

M. Venet, Directeur des Ecoles Sainte Anne de Ploudalmézeau et Notre Dame du Mont Carmel de Portsall est à la disposition des familles, qui souhaitent inscrire leur enfant né en 2016 pour la **rentrée de janvier 2019** dans l'une des Ecoles Privées de la commune. Pour convenir d'un rendez-vous, vous pouvez contacter : le secrétariat de l'Ecole Sainte Anne de Ploudalmézeau 02.98.48.10.04 ou l'accueil de l'Ecole Notre Dame au 02.98.48.63.46 ou 06.30.38.75.20

### **MAISON FAMILIALE DE SAINT RENAN**

Organise le samedi 2 février 2019, (9-17 h), une journée « portes ouvertes » afin de présenter ses différentes filières de formation par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale : 4ème et 3ème d'orientation avec des stages multi-professionnels, CAP(A) « Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural », 2 ans : stages dans les secteurs des services à la personne et vente-accueil, Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires », 3 ans : stages dans les secteurs des services : santé, social et animation des territoires, préparation aux concours paramédicaux et sociaux : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants, assistant de service social et AES, CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance (ancien CAP Petite Enfance). Renseignements : 02.98.84.21.58, par mail : mfr.st-renan@mfr.asso.fr ou sur notre site : www.mfr-strenan.com Prochaines portes ouvertes : vendredi 15 mars (17-20h) et samedi 16 mars 2019 (9-17h) samedi 25 mai 2019 (9-17h).

### **ENERGENCE**

#### **- Allumage du feu par le haut**

La qualité du chauffage et de la combustion dépendent beaucoup des caractéristiques du combustible. Certains facteurs comme l'humidité, la taille des bûches ou l'allumage peuvent influencer sur la combustion. En utilisant la technique de l'allumage inversé, ou encore de l'allumage par le haut, vous pouvez considérablement réduire la fumée et éviter l'émission de particules fines. Il s'agit d'une méthode plus efficace et moins polluante pour allumer un feu dans votre appareil de chauffage au bois (poêle, insert...) ; le principe est le même que pour une bougie : le feu est

allumé en haut et il brûle vers le bas. Cette technique permet, tout en chargeant une quantité plus importante de bois, de mieux contrôler la combustion. De plus, les fumées provenant de bûches passent par les flammes et sont brûlées avant de sortir par le conduit. Le principe consiste à empiler les bûches en les croisant et en disposant les plus grosses en bas. Au-dessus, on installe « un kit d'allumage » composé de buchettes et d'un allume feu. Les buchettes doivent être disposées en croix sur deux niveaux minimums. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un Conseiller Energie sur [energence.net](http://energence.net) / 02 98 33 20 09 Conseils neutres et gratuits.

#### **- Modernisez votre cheminée ouverte**

Une cheminée à foyer ouvert ne peut être considérée comme un moyen de chauffage performant compte tenu de la faiblesse des rendements de combustion et de ses conséquences sur la qualité de l'air. En effet, dans un foyer ouvert la combustion n'est pas complète, et la cheminée ne garde finalement qu'une faible partie de la chaleur produite, le reste s'évacuant avec les fumées. D'autre part, la combustion utilise l'air de la pièce, celui-ci étant remplacé par de l'air froid provenant de l'extérieur, ce qui peut au final faire baisser la température intérieure du logement. Si vous devez conserver cette cheminée à foyer ouvert, utilisez un régulateur de tirage, fermez-le quand le feu est éteint, surveillez l'évacuation de la fumée et surtout ne laissez jamais brûler le feu la nuit. Mais si vous voulez vraiment économiser de l'énergie, remplacez votre foyer ouvert par un insert ou un poêle et équipez votre conduit de cheminée d'un conduit de fumée. Un insert s'encastre dans la cheminée existante. Sa taille et sa géométrie dépendent de l'ouverture et de la disposition de la cheminée. Il existe également des poêles qui pourront s'installer devant la cheminée, et qui utiliseront le conduit de la cheminée. On veillera à prévoir une arrivée d'air indépendante, reliée directement à l'extérieur, afin de ne plus provoquer d'entrées d'air froid dans la maison. Pour choisir votre appareil, vous pouvez vous référer au logo « Flamme Verte », l'un des labels de qualité des appareils de chauffage au bois. Les entreprises « Flamme verte » s'engagent à commercialiser des appareils performants dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en matière de performances énergétiques et d'émissions polluantes. Depuis le 1er janvier 2015, seuls les appareils 5 étoiles ou plus sont éligibles. Le nombre d'étoiles est fonction du rendement (70% minimum pour les appareils à bûches, 85 % pour le granulé) et des émissions de l'appareil (en monoxyde de carbone et particules fines). Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un Conseiller Energie sur [energence.net](http://energence.net) / 02 98 33 20 09. Conseils neutres et gratuits.

### **SDIS 29**

Le détecteur de fumée doit être à l'habitation ce que la ceinture de sécurité est à la voiture : un réflexe ! Il ne réduira pas le nombre de départs de feu mais il pourra sauver des vies grâce à une alerte rapide. Le principal objectif d'un détecteur de fumée est d'alerter, par un signal sonore puissant, les occupants d'un logement de la présence de fumée, principalement la nuit lorsque le

niveau de vigilance dans la maison est au plus bas. Il existe aussi des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes qui émettent un signal lumineux et/ou vibrant. Le détecteur de fumée doit être conforme à la norme NF EN 14604 et disposer d'un marquage CE. La loi impose l'installation d'au moins un détecteur par logement, en priorité dans une zone de circulation desservant les chambres. Toutefois, il est conseillé d'en installer plusieurs, notamment dans les zones qui présentent un risque d'éclosion d'incendie : les combles dotés d'un caisson VMC, les volumes comportant chaudière, tableau électrique, machine à laver, sèche-linge, appareils hifi-électroménagers, etc. C'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur de fumée. L'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil. 1 incendie se déclenche toutes les 2 minutes en France - 70 % des incendies mortels se produisent la nuit - L'intoxication par les fumées est la 1ère cause de mortalité dans les incendies. Information site internet des sapeurs-pompiers du Finistère : [www.sdis29.fr](http://www.sdis29.fr)

### ANNONCES

- EURL BP ELECTRICITE, installé à Lampaul-Ploudalmézeau, 2 route de la Plage, vous propose ses services dans le domaine de l'électricité, neuf, rénovation et DEPANNAGE 7/7. Affilié à un groupe d'artisans locaux, nous prenons en charge la réalisation de tous vos projets habitat. Contact au 06.88.49.67.70 ou [bpelectricite@yahoo.fr](mailto:bpelectricite@yahoo.fr) Bruno PRIGENT : [bpelectricite@yahoo.fr](mailto:bpelectricite@yahoo.fr)

- Lambaol multi travaux, Alan Faudot vous propose ses services pour tous travaux d'électricité, de plomberie sanitaire et petits travaux de carrelage, peinture, menuiserie et entretien de jardin. Tel : 02.98.38.14.55 ou 06.76.29.29.51

- C. Mon Petit jardinier, Clément Grison. Création, entretien de jardins et service à la personne. Tél : 06.98.82.32.75 ou [c.monpetitjardinier@gmail.com](mailto:c.monpetitjardinier@gmail.com)

- Gilbert LE ROUX, ouvrier paysagiste, 20 ans d'expérience propose ses services en CESU pour l'entretien de vos jardins, possède remorque. Tél : 06.16.25.24.47.

- Pour l'entretien de vos jardins, haies, massifs, etc paiement CESU. Tél : 0668336435 Frédéric Kerleroux

- A vendre pot de miel. Contact : Bernard HELIES au 06.63.37.48.05.

- Les Gîtes de la plage, location pour 4/5/6 personnes, proche de la plage des 3 Moutons : 06.70.57.46.13.

- A donner chats et chaton. Très gentils. A vendre pomme de terre de consommation. 06.75.90.28.98

- Particulier recherche pâture à l'année pour chevaux. Contact : Julien BODENES au 06.86.35.17.90.

- Particulier cherche terrain constructible entre 300m<sup>2</sup> et 400m<sup>2</sup> Croaz ar Bleiz – Kersquivit. 06.70.40.90.72

- Vends : chaise haute en bois avec tablette amovible 30€, barrière de sécurité enfant réglable 15€ et lit parapluie avec matelas neuf, alèse et drap inclus 30€. Très bon état. Téléphone : 02 98 38 10 47 (HR).

- Ent. Alain Le Guen, à Lannilis, réalise vidange de fosses et débouchage de canalisations. Tel : 06.80.27.21.88

### COMMUNICATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU FINISTERE SUR LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui payeront dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés. Tous les renseignements sont accessibles à partir du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). A ce titre, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite apporter quelques éléments complémentaires :

- vous souhaitez signaler une modification de situation de famille ou une modification de votre niveau de revenus : à compter du **2 janvier 2019**, vous aurez la possibilité de signaler ce changement à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » de votre compte sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) . Si vous n'avez pas internet, vous pourrez aussi appeler le 0811 368 368 ou vous déplacer dans votre centre des finances publiques en début d'année.

- vous entrez dans la vie active et vous souhaitez savoir quel taux de prélèvement sera appliqué : votre employeur appliquera un taux non personnalisé déterminé à partir d'un barème fonction de votre revenu. Ce sera un taux nul si votre rémunération mensuelle est inférieure à 1 367 €. En cas de contrat court inférieur à 2 mois, une déduction est opérée sur votre revenu. - vous exercez dans une profession indépendante (artisan, commerçant,...) le montant de l'impôt correspondant sera prélevé mensuellement (ou trimestriellement sur option) sur votre compte bancaire.

### ANIMATIONS du MOIS de Janvier

- **Samedi 12 janvier 2019 de 18h à 20h**: Atelier nature "Découverte du ciel d'hiver", organisé par l'association « Le Petit Caillou » en partenariat avec l'Estran

- **Samedi 19 janvier 2019 à 11h**: Cérémonie des vœux de la municipalité, à la salle communale

- **Samedi 19 janvier 2019 de 17h à 19h30**, Nuit de la lecture, organisée par la Bibliothèque, à la salle communale

- **Samedi 26 janvier à 11h**, Assemblée générale, organisée par l'UNC, au Foyer Rural

- **Samedi 26 janvier 2019**, Assemblée générale de l'UNC, au Foyer rural de Lampaul-Ploudalmézeau.

- **Dimanche 27 janvier de 10h à 12h**: Matinée jeux, organisée par l'association « Le Petit Caillou », à la Rose des Vents

- **Vendredi 1er février 2019 de 18h à 20h30**: Atelier cuisine : Protéines végétales, organisé par l'association « Le Petit Caillou », à la salle communale